



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley,

Avis public est donnée par le soussigné, directeur général de ladite Municipalité :

Que lors que la session ordinaire du **mardi 7 mars 2023, à compter de 19h00**, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation

Identification du site concerné

Immeuble situé sur le lot 5 438 248

Nature et effets

La propriétaire du terrain demande une dérogation pour l'implantation d'un bâtiment principal qui n'a pas façade sur rue. L'article 6 du règlement 55-2006 stipule que tout bâtiment principal doit comporter une façade qui donne sur une rue.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement aux demandes.

Donnée à Saint-Honoré-de-Shenley, ce 20 février 2023

Pier-Olivier Busque

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil.

Affiché du 20 février 2023 au 7 mars 2023

En foies de quoi, je donne ce certificat, ce 7 mars_2023

Pier-Olivier Busque

Directeur général et secrétaire-trésorier